



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE
LA LEGALITÉ

Dossier suivi par : Corinne QUEBRE
Mél : corinne.quebre@ariefge.gouv.fr



Foix, le 26 septembre 2017

Mesdames et Messieurs les Maires,

Le ministère de l'Intérieur a décidé de généraliser le recours aux télé-procédures.

Ainsi, après la dématérialisation des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports, les télé-procédures relatives aux permis de conduire et aux certificats d'immatriculation sont déployées depuis plusieurs mois.

Toutes les opérations sont désormais accessibles à partir des sites gratuits et sécurisés suivants :

- www.demarches.interieur.gouv.fr
- www.service-public.fr
- www.ants.gouv.fr

Les Centres d'expertise et de ressources des titres (CERT), chargés d'instruire toutes les demandes transmises par Internet, démarreront leur activité le lundi 6 novembre 2017 : à compter de cette date, les guichets des permis de conduire et des certificats d'immatriculation des préfectures seront définitivement fermés.

Les dossiers transmis par voie postale après le 23 octobre 2017 à la préfecture de l'Ariège seront retournés aux usagers.

Dans les prochaines semaines, les maisons de service au public du département proposeront un accompagnement aux personnes en ayant besoin pour effectuer les démarches en ligne. De même la préfecture continuera de proposer un accueil numérique aux usagers. Une communication spécifique sera réalisée à ce sujet.

Afin d'assurer une information la plus large possible, je vous saurais gré de bien vouloir relayer ces informations auprès de vos administrés, notamment au moyen de l'affiche jointe au présent courrier. Je vous invite, aussi, à la plus grande vigilance vis-à-vis de certains sites Internet qui proposent des services lucratifs sur les titres réglementaires.

Je vous remercie pour votre coopération et vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires, à toute ma considération.

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe HÉRIARD

Copie à l'Association départementale des maires
MM. les sous-préfets de Saint-Girons et Pamiers



DU NOUVEAU pour ma carte grise et mon permis de conduire



Ce qui change le 6 novembre 2017

En s'appuyant sur la généralisation du recours aux télé-procédures ou à des tiers de confiance, le plan Préfectures nouvelle génération réforme profondément la délivrance des titres réglementaires que sont, la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire et le certificat d'immatriculation (anciennement "carte grise").

Toutes ces démarches peuvent d'ores et déjà se faire par voie numérique. A partir du 6 novembre 2017, les démarches relatives au permis de conduire et aux cartes des cartes grises seront exclusivement réalisées sur internet (ordinateur, tablette ou smartphone). Il ne sera donc plus possible de déposer son dossier au guichet de la préfecture.

A partir du 6 novembre 2017 je ne dépose plus de dossier en préfecture
Je me connecte aux services en ligne accessibles 24/24 et 7/7

Pour mon certificat d'immatriculation j'ai besoin d'un duplicata, je change d'adresse, je change le titulaire du véhicule, je déclare une cession de véhicule...: je me connecte sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Pour mon permis de conduire J'ai besoin d'un duplicata, je m'inscris au permis de conduire, je change d'état civil, mon permis est suspendu, mon permis n'est plus valide...: je me connecte sur <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

Pour échanger un permis étranger ou obtenir un permis international j'ai désormais un interlocuteur unique, le centre d'expertise et de ressources titres.

Tous les renseignements sont à retrouver sur:
<https://www.service-public.fr/> et <http://www.ariège.gouv.fr/>

Cellule communication interministérielle
pref-communication@ariège.gouv.fr 05.61.02.11.41 / 06.72.37.66.86

Suivez – nous sur www.ariège.gouv.fr <https://twitter.com/prefet09> et Facebook préfète de l'Ariège

